

Nouveautés sociales 2019	FORFAIT MENSUEL 3€HT par bulletin de paie	FORFAIT UNIQUE 38€HT ⁽¹⁾ par salarié incluant :	OPTION (tarif sur demande)	OFFERT
➤ Préfiguration du PAS		✓		
➤ Gestion mensuelle opérationnelle du PAS	✓			
➤ Réunion d'information aux salariés			✓ (*voir offre envoyée avec les paies de Novembre 2018)	
➤ Optimisation du PAS pour les dirigeants non salariés (fiscal)			✓	
➤ Régime fiscal et social des heures supplémentaires		✓		
➤ Allègement des cotisations d'assurance maladie				✓
➤ Fusion AGIRC-ARRCO		✓		
➤ Prime de pouvoir d'achat				✓
➤ Modification de la réduction patronale				✓
➤ Réformes de l'apprentissage				✓

(1) Le forfait sera facturé avec les paies du mois de Février 2019